

Enquête québécoise sur la perception de pauvreté

Méthodologie de l'enquête

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-03701-4 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Mai 2026

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par : Oussama Dabdoubi

Sous la coordination de : Marie-Eve Tremblay

Sous la direction de : Éric Gagnon

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et des communications

Comité de lecture interne : François-Xavier Lagacé-Bureau,
Amélie Ducharme, Éric Gagnon,
Amélie Groleau et Mégane Bouquet

Enquête financée par : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Enquête sous la responsabilité de : Direction des enquêtes et
des indicateurs sociaux
Institut de la statistique du Québec

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication : Direction de la méthodologie
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

DABDOUBI, Oussama. (2025). *Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 28 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-perception-pauvrete-2024-methodologie.pdf].

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction | 5 |
| 1 Mesure de faible revenu | 7 |
| 2 Plan d'échantillonnage | 9 |
| 2.1 Population visée | 9 |
| 2.2 Base de sondage | 9 |
| 2.3 Méthode de sélection de l'échantillon, taille et répartition de l'échantillon | 10 |
| 3 Collecte de données | 12 |
| 3.1 Questionnaire d'enquête | 12 |
| 3.2 Enquête pilote | 12 |
| 3.3 Modes de collecte | 13 |
| 3.4 Stratégie de collecte | 13 |
| 3.5 Résultats de la collecte | 14 |
| 4 Traitement des données | 16 |
| 4.1 Validation | 16 |
| 4.2 Pondération | 16 |
| 4.3 Non-réponse totale | 18 |
| 4.4 Non-réponse partielle | 18 |
| 5 Analyses de données et précision des estimations | 20 |
| 5.1 Précision des estimations et tests statistiques | 20 |
| 5.2 Construction des échelles | 21 |
| 6 Présentation des résultats et recommandations pour l'analyse | 24 |
| 7 Portée et limites de l'enquête | 26 |
| Références bibliographiques | 27 |

Introduction

Afin de faire une utilisation adéquate des données et des résultats issus de l'*Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024* (EQPP 2024), il importe de connaître la méthodologie d'enquête utilisée. En effet, le plan de sondage, les procédures de collecte et le traitement des données sont tous des éléments qui ont une incidence sur les résultats d'une enquête. La connaissance des aspects méthodologiques aide à interpréter adéquatement les résultats et à en apprécier la qualité, la portée et les limites.

L'EQPP 2024 est une enquête populationnelle conçue pour recueillir des données pour mesurer l'ampleur du phénomène des préjugés à l'égard de personnes en situation de pauvreté au Québec.

Objectif de l'enquête

L'enquête vise principalement à dresser un portrait de la perception de la pauvreté au Québec. Son but est de mesurer l'ampleur des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et de recueillir à l'échelle de la province de l'information sur les personnes ayant ces préjugés et sur celles qui en ont été la cible.

Plus précisément, le mandat confié à l'ISQ vise à déterminer l'importance :

- de l'adhésion à certaines croyances liées aux causes de la pauvreté ;
- de certaines attitudes à l'égard des personnes en situation de pauvreté ;
- de la discrimination perçue en raison de la situation de pauvreté chez les personnes en situation de pauvreté, notamment chez les prestataires de l'assistance sociale ;
- des conséquences des préjugés vécus sur les personnes en situation de pauvreté, notamment chez les prestataires de l'assistance sociale ;
- des caractéristiques des personnes ayant des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et des personnes qui en ont été la cible.

Structure du rapport méthodologique

Le présent rapport est structuré en sept sections ; chacune portant sur un aspect clé de la méthodologie de l'enquête qui est abordé ci-dessous.

Section 1 – Mesure du faible revenu. Elle est présentée en premier, car plusieurs des sections suivantes s'appuient sur cette mesure. Elle définit les critères utilisés pour identifier les personnes vivant dans un ménage à faible revenu et justifie leur pertinence dans le contexte de l'enquête.

Section 2 – Plan d'échantillonnage. Elle décrit la stratégie d'échantillonnage adoptée, ce qui comprend la méthode de sélection des répondants et répondantes ainsi que la taille de l'échantillon.

Section 3 – Collecte des données. Elle présente les stratégies de collecte mises en œuvre, les outils utilisés, ainsi que les résultats obtenus en termes de taux de réponse et de couverture.

Section 4 – Traitement des données. Elle détaille le processus de validation des données, la méthode de pondération appliquée pour assurer la représentativité des résultats, ainsi que l'analyse de la non-réponse partielle.

Section 5 – Analyse des données, précision et tests statistiques. Elle fournit des recommandations pour l'analyse statistique et aborde les méthodes d'estimation de la précision. Elle présente aussi les analyses factorielles confirmatoires réalisées concernant deux échelles de mesures développées par l'ISQ pour mesurer les croyances et les attitudes au sujet de la pauvreté.

Section 6 – Présentation des résultats. Elle précise les normes de présentation des résultats.

Section 7 – Portée et limites de l'enquête. Elle offre un aperçu des forces et des limites de l'enquête, notamment en ce qui concerne la couverture, la non-réponse et les biais potentiels.

1

Mesure de faible revenu

Dans le cadre de cette enquête portant sur les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et sur leur vécu, la mesure de faible revenu (MFR) a été utilisée comme critère principal pour identifier les répondants et répondantes les plus susceptibles d'être en situation de pauvreté. Ce choix méthodologique se veut simple et pratique pour identifier les ménages économiquement défavorisés, car elle exige que la personne répondante ait une estimation du revenu total de son ménage avant impôt, ce qui est plus facile à évaluer que le revenu disponible, souvent plus complexe à mesurer dans une enquête populationnelle. C'est la raison principale qui a conduit au choix de la MFR plutôt que d'autres mesures de faible revenu, comme la Mesure du panier de consommation (MPC). La MFR prend en compte à la fois le revenu total des membres du ménage avant impôt et le nombre de personnes qui le composent. Ainsi, elle tient compte du fait que les ménages plus grands ont des besoins de base plus importants. Par exemple, un ménage composé de quatre personnes aura des dépenses essentielles plus élevées qu'un ménage composé d'une seule personne. Cependant, la MFR prend également en considération que l'ajout d'une personne dans un ménage est moins coûteux dans un grand ménage que dans un ménage plus petit. Cela signifie que les économies d'échelle jouent un rôle dans la détermination du seuil de faible revenu.

La MFR, calculée pour une personne qui habite seule, correspond à un pourcentage fixe (50 %) du revenu médian « ajusté » des Québécois. En 2023, on estime le seuil de référence au-dessous duquel une personne est considérée être à faible revenu à 32 892 \$¹ pour une personne seule. Pour les ménages de deux personnes ou plus, ceux-ci sont considérés comme à faible revenu lorsque leur revenu est inférieur au produit de la multiplication de 32 892 \$ par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. Par exemple, pour un ménage de quatre personnes, le seuil de faible revenu serait calculé comme suit : $32\,892\ \$ \times \sqrt{4} = 65\,784\ \$$. Ainsi, un ménage de quatre personnes avec un revenu total inférieur à 65 784 \$ serait considéré comme étant à faible revenu. Il faut noter que les seuils ont été arrondis au demi-millier près dans le questionnaire de l'enquête. Le tableau suivant donne les seuils de la MFR arrondis au demi-millier près en fonction de nombre de personnes du ménage.

1. Le chiffre de 32 892 \$ est une projection basée sur les données des années 2017 à 2022.

Tableau 1.1

Seuils de faible revenu selon la MFR, selon le nombre de personnes dans le ménage, retenus pour l'EQPP 2024

| Nombre de personnes dans le ménage | Seuil de faible revenu selon la MFR |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | 33 000 |
| 2 | 46 500 |
| 3 | 57 000 |
| 4 | 66 000 |
| 5 | 73 500 |
| 6 | 80 500 |
| 7 | 87 000 |
| 8 | 93 000 |
| 9 ou plus | 98 500 |

Source : Seuils du faible revenu selon la Mesure du faible revenu (MFR), selon la taille du ménage, Québec, 1996-2022.

Cette mesure permet de refléter les besoins économiques des ménages de différentes tailles et compositions, en tenant compte des économies d'échelle et des dépenses supplémentaires associées à un plus grand nombre de membres.

Bien que la MFR présente des avantages pratiques, son opérationnalisation dans l'EQPP 2024 repose sur deux questions² relatives au revenu du ménage, contrairement aux enquêtes portant précisément sur le revenu. Cette simplification peut conduire à une surestimation de la défavorisation des ménages, en raison d'une sous déclaration des revenus. Pour une estimation plus fiable du taux de faible revenu, le lectorat est invité à consulter les publications de l'ISQ sur le sujet (Fontaine 2022).

2. Dans le questionnaire, on demandait le revenu précis d'abord, et si la personne refusait, on demandait si le revenu du ménage était inférieur au seuil de la MFR associé au nombre de personnes dans son ménage.

2

Plan d'échantillonnage

2.1 Population visée

La population visée par l'EQPP 2024 correspond à l'ensemble des personnes de 18 ans ou plus vivant en ménage non institutionnel au Québec³. Les personnes vivant dans un ménage collectif institutionnel (hôpital, centre d'hébergement de soins de longue durée [CHSLD], établissement pénitentiaire, centre d'accueil public, centre de réadaptation, etc.) ainsi que celles résidant dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) ne font pas partie de la population visée par l'enquête.

2.2 Base de sondage

La base de sondage utilisée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête a été principalement élaborée à partir des données du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce fichier présente plusieurs avantages : il permet d'exclure la majorité des personnes non visées par l'enquête tout en assurant une excellente couverture des individus ciblés. Il permet également de sélectionner des individus en fonction de critères d'âge, de sexe et de répartition géographique. Enfin, il contient les variables nécessaires pour établir le contact avec les personnes sélectionnées.

Cependant, le FIPA ne contient pas d'informations sur le revenu des personnes, ou de leur ménage et il n'a pas été possible d'utiliser les fichiers administratifs de Revenu Québec pour ajouter cette donnée à la base de sondage. Cela aurait été bénéfique pour cette enquête, dont l'objectif est de réaliser des analyses auprès de la population à faible revenu. Pour contourner cette situation et obtenir un nombre suffisant de personnes répondantes dont le niveau de revenu du ménage est faible selon la MFR, il a été convenu de suréchantillonner les personnes résidant dans les territoires les plus défavorisés selon la composante matérielle de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)⁴, qui peut être assigné à partir du code postal disponible dans le FIPA. Notons que cet indice est une mesure approximative du faible revenu, car ce n'est pas une mesure individuelle, mais plutôt territoriale.

3. Cela comprend les personnes qui vivent dans un ménage privé et celles qui vivent dans certains logements collectifs non institutionnels, tels que les résidences pour personnes âgées et les couvents de religieux ou religieuses. Selon le Recensement de la population de Statistique Canada, un ménage collectif est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Dans l'EQPP 2024, la population visée comprend les personnes vivant en ménage collectif non institutionnel et exclut celles qui sont dans un ménage collectif institutionnel.

4. Pour obtenir plus de renseignements sur l'IDMS, voir AZEVEDO DA SILVA, M., N. GRAVEL, J. SYLVAIN-MORNEAU et al. (2024).

Une autre sous-population d'intérêt pour cette enquête est constituée des personnes prestataires de l'assistance sociale, c'est-à-dire du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale, du Programme objectif emploi ou du Programme de revenu de base. L'appariement du FIPA avec les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), qui détient cette information, a permis de suréchantillonner ces personnes.

Les principaux inconvénients du FIPA découlent de la mise à jour déficiente des numéros de téléphone, qui sont dans certains cas inexacts et parfois même absents, ce qui complique du même coup la collecte de données. Cette situation est particulièrement fréquente chez les jeunes de 18 à 24 ans. L'utilisation d'autres sources administratives, notamment celle du ministère de l'Éducation du Québec, a permis de pallier cette lacune en conformité avec la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011). Cette problématique a également été observée auprès des prestataires de l'assistance sociale : 22 % de leurs numéros de téléphone étaient inexacts dans l'échantillon de l'EQPP. Ainsi, il est fortement recommandé d'avoir recours à d'autres sources administratives afin de surmonter cette difficulté, particulièrement dans le cadre des enquêtes ciblant cette population.

Par ailleurs, la base de sondage présente une légère sous-couverture, puisque certaines personnes admissibles à l'enquête ne sont pas inscrites au régime québécois d'assurance maladie (p. ex. les personnes n'ayant pas renouvelé leur carte de la RAMQ) ou n'y sont pas admissibles (p. ex. certains groupes de résidentes et résidents non permanents) et ne figurent donc pas au FIPA. De même, la base de sondage pourrait compter quelques personnes inadmissibles à l'enquête, par exemple celles n'ayant pas encore informé la RAMQ d'un déménagement à l'extérieur du territoire visé par l'enquête. Il est toutefois difficile de quantifier de manière précise la couverture nette de la base de sondage, étant donné que la taille de la population visée ne peut pas être établie de façon exacte. En comparant les effectifs de la base de sondage aux plus récentes estimations de population produites par l'ISQ (qui englobent l'ensemble des personnes résidant au Québec), ajustées pour tenir compte de l'exclusion des personnes en institution, on peut établir que la couverture de la population visée par le FIPA est d'au moins 94 %.

2.3 Méthode de sélection de l'échantillon, taille et répartition de l'échantillon

L'un des principaux objectifs de l'EQPP 2024 est de fournir des estimations fiables à l'échelle provinciale pour différents groupes d'âge (18-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans et 65 ans et plus) pour l'ensemble de la population visée, ainsi que pour certaines sous-populations (personnes vivant dans des ménages à faible revenu, personnes qui estiment que le revenu de leur ménage est insuffisant pour répondre aux besoins de base du ménage et prestataires de l'assistance sociale).

Le plan de sondage de cette enquête a été conçu pour estimer avec une bonne précision relative (c'est-à-dire un coefficient de variation [CV] d'au plus 15 %), soit une proportion de :

- 5 % ou plus de l'ensemble de la population dans chaque groupe d'âge ;
- 3 % ou plus des personnes dont le revenu de ménage est faible ;
- 3 % ou plus des personnes qui estiment que le revenu de leur ménage est insuffisant pour répondre aux besoins de base du ménage ;
- 4 % ou plus des personnes qui sont dans les deux situations mentionnées ci-dessus ;
- 10 % ou plus des prestataires de l'assistance sociale.

Le nombre total de personnes répondantes nécessaire à l'atteinte des objectifs mentionnés précédemment a été fixé à 6 575. Afin de suréchantillonner certaines sous-populations d'intérêt tout en contrôlant la composition de l'échantillon, des strates ont été créées en croisant les variables suivantes :

- statut de prestataire de l'assistance sociale ;
- résidence dans une zone défavorisée ;
- région sociosanitaire de résidence (RSS de Montréal, RSS de la Montérégie et autres RSS) ;
- sexe ;
- catégorie d'âge (18-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans, 65 ans et plus).

En tout, 96 strates ont été formées. En faisant des hypothèses sur les taux de réponse et d'admissibilité, ainsi que sur la proportion de personnes à faible revenu selon la défavorisation géographique, la taille d'échantillon nécessaire pour chaque strate a été déterminée.

Finalement, un échantillon de 12 600 personnes a été sélectionné dans la base de sondage. Cette sélection a été effectuée de manière aléatoire et indépendante pour chaque strate.

Le tableau 2.1 présente la taille de l'échantillon, le nombre de personnes répondantes visé ainsi que les nombres d'individus vivant dans un ménage à faible revenu et de prestataires de l'assistance sociale visés par catégorie d'âge pour l'EQPP 2024.

Tableau 2.1

Taille de l'échantillon, taux de réponse visé et nombre attendu de personnes répondantes pour l'EQPP 2024

| Groupe d'âge | Taille d'échantillon | Taux de réponse visé | Nombre attendu de personnes répondantes | Nombre attendu de personnes répondantes vivant dans un ménage à faible revenu* | Nombre attendu de personnes répondantes prestataires de l'assistance sociale |
|--------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| | n | % | | | |
| 18- 24 ans | 2 251 | 43 | 955 | 310 | 30 |
| 25-44 ans | 3 531 | 49 | 1 718 | 555 | 160 |
| 45-64 ans | 3 719 | 54 | 1 976 | 620 | 226 |
| 65 ans et plus | 3 099 | 63 | 1 927 | 600 | 24 |
| Ensemble du Québec (18 ans et plus) | 12 600 | 53 | 6 575 | 2 085 | 440 |

* Selon la Mesure de faible revenu (MFR)

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la perception de pauvreté*, 2024.

3

Collecte de données

3.1 Questionnaire d'enquête

Le questionnaire de l'EQPP 2024 avait pour objectif de mesurer l'ampleur de l'adhésion à certaines croyances liées aux causes de la pauvreté et de certaines attitudes à l'égard des personnes en situation de pauvreté, en plus de recueillir des informations sur les personnes ayant des préjugés à l'égard de ces personnes ainsi que sur les personnes qui en ont été la cible. Il a été élaboré en collaboration avec les membres du comité d'orientation mis sur pied pour ce projet. Ce comité était composé de personnes représentant l'ISQ, le MESS, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) et la communauté universitaire.

La durée moyenne du questionnaire téléphonique est d'environ 34 minutes et celle de la version Web, d'approximativement 20 minutes. Si on exclut l'introduction et les remerciements, le questionnaire compte sept sections :

- A. Informations personnelles ;
- B. Bien-être et inclusion ;
- C. Croyances liées à la pauvreté ;
- D. Situation financière ;
- E. Expérience vécue ;
- F. Conséquences de l'expérience vécue ;
- G. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques.

3.2 Enquête pilote

En amont de l'enquête populationnelle, une enquête pilote a été menée du 6 décembre 2022 au 20 février 2023. Cette étape visait principalement à valider la construction de deux indicateurs clés : les croyances relatives aux causes de la pauvreté et les attitudes envers les personnes en situation de pauvreté (voir section 5.2 pour plus de détails). Elle avait également pour objectif de définir les paramètres de l'enquête principale.

Au total, 1 654 personnes ont participé à cette enquête, incluant les répondants et répondantes au prétest, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 52 %.

À la suite des analyses effectuées, des ajustements mineurs ont été apportés au questionnaire de l'enquête populationnelle. Ces ajustements ont touché les questions utilisées dans la construction des indicateurs validés dans le cadre de l'enquête pilote. En effet, des items qui ne sont pas utilisés dans la construction finale de ces indicateurs ont été retirés et de nouveaux items ont été ajoutés pour consolider certaines échelles qui incluaient un nombre insuffisant d'items. Les résultats de l'enquête pilote ont également servi à formuler des hypothèses pour le plan d'échantillonnage de l'enquête principale, notamment en ce qui concerne les taux de réponse par strate et la proportion de personnes vivant dans un ménage à faible revenu.

3.3 Modes de collecte

La collecte des données s'est effectuée par interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) et/ou par interview Web assistée par ordinateur (IWAO), à l'aide du logiciel Interviewer de Voxco. Ce mode de collecte multimode combine les avantages complémentaires de l'ITAO et de l'IWAO, notamment en ce qui concerne la qualité des données. Premièrement, le libellé des questions et l'usage des pronoms sont automatiquement personnalisés en fonction de divers facteurs, tels que le genre de la personne répondante, le nombre de personnes vivant dans le ménage et les réponses fournies aux questions précédentes. Deuxièmement, des mesures de contrôle isolent les réponses incohérentes ou hors norme, et des instructions apparaissent à l'écran lorsqu'une telle situation se présente. La répondante ou le répondant reçoit une rétroaction immédiate, et une correction de l'incohérence peut être apportée. Troisièmement, le processus permet que les questions qui ne concernent pas la personne ne lui soient pas posées.

3.4 Stratégie de collecte

La collecte des données s'est déroulée du 4 septembre 2024 au 15 janvier 2025.

Une lettre de présentation de l'enquête a d'abord été envoyée aux personnes sélectionnées pour leur expliquer les objectifs de l'enquête et les inviter à se rendre sur le site Web de l'ISQ pour remplir le questionnaire électronique. Deux relances postales ont ensuite été envoyées à intervalles d'environ deux semaines aux personnes qui n'avaient pas encore rempli leur questionnaire. Les personnes qui n'avaient pas encore agi environ six semaines après l'envoi de la lettre initiale ont été contactées par téléphone pour les encourager à remplir leur questionnaire sur le Web. Une entrevue téléphonique a été proposée aux personnes préférant ne pas répondre en ligne ou n'ayant pas accès à Internet.

Une dernière lettre a été envoyée à la mi-décembre aux personnes qui n'avaient toujours pas rempli le questionnaire et pour qui le contact téléphonique avait été impossible (p. ex. mauvais numéro de téléphone ou appels sans réponse).

3.5 Résultats de la collecte

Comme les taux de réponse généralement présentés par l'ISQ, les taux présentés pour l'EQPP 2024 sont pondérés. Ils tiennent compte, entre autres facteurs, de la non-proportionnalité due à la surreprésentation de certains groupes⁵ dans l'échantillon de l'enquête.

3.5.1 Taux d'admissibilité

Le taux d'admissibilité pondéré⁶ à l'enquête est très élevé (99 %). Seules quelques personnes ont été jugées inadmissibles au moment de la collecte : celles qui avaient déménagé dans un ménage collectif institutionnel ou à l'extérieur du Québec, et celles qui étaient décédées.

3.5.2 Taux de réponse

Au total, 6 358 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 54 %⁷. Les refus de participer à l'enquête ainsi que l'absence de numéro de téléphone ou la présence de mauvais numéros dans la base de sondage contribuent de façon importante à la non-réponse. Ces deux raisons représentent 42 % de la non-réponse.

Le taux de réponse pondéré varie selon le groupe d'âge : il est de 41 % chez les 18 à 24 ans, de 48 % chez les 25 à 44 ans, de 56 % chez les 45 à 64 ans et de 62 % chez les 65 ans et plus. Il varie également selon le sexe : il est de 52 % chez les hommes et de 56 % chez les femmes. Il est de 33 % chez les prestataires de l'assistance sociale et de 56 % chez les non-prestataires. Il est de 49 % chez les personnes résidant dans une zone défavorisée et de 56 % chez celles habitant dans une zone non défavorisée.

Étant donné que les taux de réponse observés pour la majorité des groupes étaient conformes aux attentes, à l'exception notable des prestataires de l'assistance sociale (33 % observé contre 51 % anticipé), les objectifs de précision ont été atteints pour l'ensemble des groupes, sauf pour celui des prestataires de l'assistance sociale. Concernant les 18 à 24 ans, les résultats étaient également conformes, à une exception près (41 % observé contre 42 % anticipé). Avec le nombre de répondants et répondantes obtenu pour cette tranche d'âge, il est possible d'estimer, avec une bonne précision relative, une proportion de 6 % ou plus au lieu de 5 % ou plus. Pour les prestataires de l'assistance sociale, il est possible d'estimer une proportion de 13 % ou plus au lieu de 10 % ou plus, toujours avec une bonne précision relative. Malgré un taux de réponse inférieur à celui anticipé (49 % c. 51 %) parmi les personnes résidant dans une zone défavorisée, le nombre de répondants et répondantes vivant dans un ménage en situation de faible revenu était supérieur à celui attendu. En effet, la proportion de personnes dans cette situation s'est avérée plus élevée que l'hypothèse

5. Par exemple, les personnes résidant dans une zone défavorisée, les prestataires de l'assistance sociale et les personnes de 18 à 24 ans.
6. Taux d'admissibilité pondéré (avec le poids initial : l'inverse de la probabilité de sélection). Plus de renseignements sur la pondération sont fournis à la section 4.2.
7. Malgré un taux de réponse pondéré supérieur à celui anticipé d'un point de pourcentage, notre objectif en termes de nombre de questionnaires remplis (6 575) n'a pas été atteint, car le taux de réponse non pondéré était de 51 %, ce qui est inférieur de deux points de pourcentage au taux visé. La différence entre le taux pondéré et non pondéré s'explique par deux facteurs. D'une part, la surreprésentation de certains groupes dans l'échantillon, tels que les prestataires de l'assistance sociale et les personnes résidant dans des zones défavorisées, se traduit par des poids d'échantillonnage inférieurs à ceux des autres groupes. D'autre part, le taux de réponse dans ces groupes surreprésentés était relativement faible en comparaison avec les autres groupes, atteignant respectivement 33 % et 49 %.

initiale, ce qui a permis d'atteindre les objectifs pour ce groupe de personnes, ainsi que pour le groupe constitué de personnes vivant dans un ménage en situation de faible revenu qui estiment que le revenu de leur ménage est insuffisant pour combler les besoins de base du ménage.

Le tableau 3.1 présente le nombre de personnes répondantes, le taux de réponse pondéré ainsi que le nombre de personnes répondantes ayant déclaré vivre dans un ménage à faible revenu ou être une personne prestataire de l'assistance sociale au moment de l'enquête.

Tableau 3.1

Nombre de personnes répondantes, taux de réponse pondéré, nombre de personnes répondantes vivant dans un ménage en situation de faible revenu et nombre de personnes répondantes prestataires de l'assistance sociale, par catégorie d'âge, EQPP 2024

| Groupe d'âge | Nombre de personnes répondantes | Taux de réponse pondéré | Nombre de personnes répondantes vivant dans un ménage à faible revenu* | Nombre de personnes répondantes prestataires de l'assistance sociale |
|--------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| | n | % | n | |
| 18-24 ans | 873 | 41 | 430 | 25 |
| 25-44 ans | 1 653 | 49 | 437 | 109 |
| 45-64 ans | 1 989 | 56 | 514 | 167 |
| 65 ans et plus | 1 843 | 62 | 803 | 30 |
| Ensemble du Québec (18 ans et plus) | 6 358 | 54 | 2 184 | 331 |

* Selon la Mesure de faible revenu (MFR)

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la perception de pauvreté*, 2024.

4

Traitement des données

4.1 Validation

Une validation du statut de réponse des personnes sélectionnées (répondantes, non répondantes ou inadmissibles) a d'abord été effectuée. Certaines personnes dont les questionnaires étaient incomplets ont été considérées comme non répondantes. Des questions en début d'entrevue visaient à garantir que le questionnaire était bel et bien rempli par la personne sélectionnée.

Des validations ont été effectuées en cours de collecte et a posteriori pour comparer les réponses fournies aux renseignements contenus dans la base de sondage, plus particulièrement en ce qui concerne la date de naissance et le code postal du lieu de résidence. La concordance étant exacte à quelques exceptions près, rien n'indiquait que certains questionnaires devaient être rejetés.

Étant entièrement informatisées, les collectes téléphoniques et sur le Web permettent d'effectuer plusieurs validations de base pendant l'entrevue, notamment une vérification du respect des choix de réponse ou de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne visant qu'un groupe de répondants et répondantes. Une validation a posteriori a assuré la cohérence des réponses fournies par une même personne, ce qui a permis de corriger quelques erreurs.

Les réponses ont été colligées de manière à distinguer les personnes ayant omis de répondre à une question de celles qui n'étaient pas concernées.

4.2 Pondération

La pondération consiste à attribuer à chaque personne répondante de l'enquête une valeur, c'est-à-dire un poids qui correspond au nombre de personnes qu'il « représente » dans la population. La pondération est essentielle pour la production des diverses estimations tirées de l'enquête. Elle nous permet de rapporter les données des répondants et répondantes à la population visée et, ainsi, de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité.

En raison des objectifs de l'enquête et en prenant en considération les résultats de l'enquête pilote en termes de taux de réponse, l'échantillon a été réparti selon une répartition différente de celle de la population du Québec. La pondération permet la correction de la distorsion créée par le plan de sondage utilisé pour la sélection de l'échantillon. De plus, il est connu que dans les enquêtes, la probabilité de répondre varie selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces

éléments en les intégrant à la pondération qui sera utilisée lors de la production de statistiques à partir des données de l'enquête. La pondération est également l'un des éléments à prendre en compte pour estimer correctement la précision des données.

La stratégie de pondération établie pour cette enquête tient compte, entre autres, de la probabilité qu'une personne soit sélectionnée dans l'échantillon et de la portion de l'échantillon qui s'est avérée inadmissible lors de la collecte des données. Elle comprend également un ajustement pour la non-réponse totale à l'enquête, de même qu'un ajustement des poids afin que leur somme corresponde aux effectifs de la population visée de l'enquête par groupe d'âge, par sexe et par régions sociosanitaires. Ces effectifs sont dérivés des estimations de la population de l'ISQ en date du 1^{er} juillet 2023.

4.2.1 Description des étapes

La première étape consiste à calculer le poids initial de chaque individu faisant partie de l'échantillon, ce qui correspond à l'inverse de sa probabilité de sélection par strate.

Ensuite, on doit ajuster ce poids pour tenir compte de l'inadmissibilité de certaines personnes à l'enquête (décès, personnes résidant dans une institution publique, etc.). En effet, le statut d'admissibilité étant inconnu pour plusieurs individus non répondants, il faut réduire leur poids pour tenir compte du fait qu'une partie d'entre eux est probablement inadmissible. Pour ce faire, on multiplie le poids de ces personnes par le taux d'admissibilité pondéré observé à l'enquête, qui correspond à la proportion pondérée (avec le poids initial) de personnes admissibles parmi celles pour lesquelles l'admissibilité a pu être déterminée lors de l'enquête. L'ajustement a été fait selon deux catégories d'âge (moins de 65 ans et 65 ans et plus), car la proportion de personnes inadmissibles est plus importante parmi les personnes les plus âgées (notamment parce qu'il y a un plus grand nombre de décès chez ces gens).

L'étape suivante est l'ajustement pour la non-réponse totale. À cet effet, on effectue une analyse pour définir les variables ou les caractéristiques selon lesquelles la probabilité d'avoir répondu ou non à l'enquête pourrait varier. On utilise la méthode du score⁸ pour déterminer quels sont les groupes homogènes de pondération, c'est-à-dire les groupes de l'échantillon à l'intérieur desquels la propension à répondre est assez uniforme⁹. L'ajustement s'effectue ensuite à l'intérieur de chacun de ces groupes : le poids des individus ayant répondu à l'EQPP 2024 est ajusté par l'inverse du taux de réponse (pondéré) dans le groupe homogène de pondération.

Par la suite, on vérifie si des individus ont un poids très élevé comparativement aux poids des individus du même groupe d'âge et de la même région sociosanitaire. Aucun cas de ce type n'a été relevé pour cette enquête.

Enfin, la dernière étape de la pondération est le calage aux marges¹⁰, c'est-à-dire une poststratification dans ce cas-ci. Cet ajustement assure que la somme des poids de toutes les personnes répondantes correspond bien à la population visée par l'enquête. Ces effectifs sont dérivés des estimations de la population de l'ISQ

8. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthode du score (voir Haziza et Beaumont 2007 ; Eltinge et Yansaneh 1997).

9. Les variables retenues dans le modèle sont le sexe, le groupe d'âge, la taille du ménage, l'indice de défavorisation matérielle et le statut de prestataire de l'assistance sociale.

10. Le *calage aux marges* est une procédure que l'on peut appliquer pour incorporer des données auxiliaires. Cette procédure rajuste les poids d'échantillonnage au moyen de multiplicateurs appelés *facteurs de calage*, lesquels font correspondre les estimations aux totaux connus. La post-stratification est un cas particulier de calage aux marges (il s'agit d'un calage avec une seule marge). On favorise cette approche lorsque c'est possible, c'est-à-dire lorsque toutes les valeurs de la marge sont connues.

en date du 1^{er} juillet 2023. Les poids des personnes répondantes ont donc été ajustés selon les totaux des 32 poststrates définies par le croisement de la région sociosanitaire (RSS de Montréal, RSS de la Montérégie et aux autres RSS), du genre binaire et du groupe d'âge en sept catégories (18 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 à 54 ans, 55 à 64 ans, 65 à 74 ans, 75 ans et plus). On appelle les poids ainsi construits *poids populationnels*, car leur somme correspond au nombre de personnes dans la population visée.

4.3 Non-réponse totale

4.3.1 Définition

La non-réponse totale survient lorsqu'une personne sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les personnes ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de celles ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête. La pondération est ajustée pour la non-réponse à l'enquête (section 4.2), ce qui permet de réduire le risque de biais dû à celle-ci. Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation de la pondération, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou plusieurs caractéristiques non disponibles dans la base de sondage et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certains indicateurs.

Dans l'EQPP 2024, les prestataires de l'assistance sociale ont affiché un taux de réponse particulièrement faible, soit environ 33 %. Le statut de prestataire de l'assistance sociale, lorsqu'il était disponible dans la base de sondage, a été utilisé dans le modèle d'ajustement de la non-réponse totale. Néanmoins, en raison de ce faible taux de réponse, il subsiste un risque de biais dans les estimations produites pour cette sous-population. Pour plus de détails, consulter la section 7.

4.4 Non-réponse partielle

4.4.1 Définition

La pondération tient compte de la non-réponse totale, mais n'a pas été ajustée pour la non-réponse partielle. Cette dernière se produit lorsqu'une variable (ou un indicateur créé à partir de plusieurs questions) comporte des données manquantes pour les personnes répondantes à l'enquête. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les personnes non répondantes présentent des caractéristiques différentes de celles des personnes répondantes et, de surcroît, si ces caractéristiques sont liées au thème abordé.

4.4.2 Taux de non-réponse partielle

Le taux de non-réponse partielle pondéré pour une variable donnée se définit comme le rapport entre le nombre pondéré de personnes qui n'ont pas répondu à la question et le nombre pondéré de personnes qui auraient dû y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse

partielle est grand. En général, lorsque l'on analyse des données d'enquête, il est raisonnable de faire l'hypothèse qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % a un effet négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale, sauf dans la situation où cette non-réponse est très caractérisée.

Une seule question de l'EQPP 2024 présente un taux de non-réponse partielle élevé (environ 8 %). Il s'agit de la question QD3 qui porte sur le revenu du ménage avant impôt. Cependant, il est important de noter que lorsque les personnes répondantes n'étaient pas en mesure de fournir cette information, elles étaient invitées à indiquer si le revenu de leur ménage était supérieur au seuil de la MFR. Cette approche a permis de recueillir des informations sur le revenu par rapport au seuil de la MFR pour plus de 99 % des répondants et répondantes.

4.4.3 Imputation du revenu du ménage

L'imputation des données manquantes est une solution mise de l'avant pour minimiser l'effet de la non-réponse partielle dans les enquêtes. L'imputation consiste à remplacer la donnée manquante d'une personne par une valeur attribuée sur la base des renseignements disponibles au sujet de celle-ci. Une imputation valable requiert la présence de renseignements corrélés aux questions à imputer et qui ne présentent pas eux-mêmes une non-réponse partielle importante.

Les données de Revenu Québec, qu'on peut désormais utiliser en conformité avec la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, ont servi à identifier des erreurs et incohérences possibles pour certains types de ménages où elles devraient mieux refléter le revenu réel du ménage¹¹. En fait, ces renseignements représentent bien le revenu du ménage lorsque la personne répondante habite seule, ou lorsque seulement la personne répondante et/ou son conjoint ou sa conjointe ont des revenus. Cependant, ils ne sont pas représentatifs du revenu du ménage pour plusieurs types de ménages (p. ex. les jeunes répondants et répondantes qui habitent avec leurs parents). Dans les cas où des erreurs étaient identifiées à partir des données du revenu, l'information fournie par la personne répondante était considérée comme étant manquante et on procédait à l'imputation.

La variable quantitative indiquant le revenu total du ménage était ensuite imputée au moyen d'arbres de décision et de régression, générés à partir de renseignements potentiellement liés au revenu provenant des réponses recueillies ou dans la base de sondage, comme l'âge, la perception de revenu, le niveau de privation et la composition du ménage, ainsi que du revenu total provenant des données administratives de Revenu Québec.

L'imputation permet de réduire les biais dus à la non-réponse partielle, mais elle a pour effet d'augmenter artificiellement le nombre de répondants et répondantes, ce qui fait que la variance des estimations produites est sous-estimée. Comme la non-réponse partielle est plus fréquente chez certains groupes, notamment les jeunes adultes, il faut interpréter avec prudence les tests de différences dont le seuil observé est très près du seuil de signification fixé.

11. Des travaux importants sont prévus afin d'utiliser les données de Revenu Québec pour estimer le revenu des ménages des personnes répondantes aux enquêtes de l'ISQ, mais ces travaux sont complexes et n'auraient pu être réalisés pour l'EQPP 2024.

5

Analyses de données et précision des estimations

5.1 Précision des estimations et tests statistiques

La plupart des enquêtes statistiques comportent des erreurs dites d'échantillonnage, dues au fait que seule une partie des unités de la population visée est sélectionnée pour y participer. Ces erreurs se répercutent sur les estimations produites, dont la précision est par ailleurs influencée par la complexité du plan de sondage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation et d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Dans l'EQPP 2024, l'estimation de la variance et les tests statistiques sont effectués à l'aide de poids d'autoamorçage. Une série de 500 poids d'autoamorçage a été créée afin de tenir compte adéquatement, dans l'estimation de la variance et la production des tests statistiques, du plan de sondage complexe, de tous les ajustements pour la non-réponse et du calage apportés à la pondération.

Pour ce faire, on a d'abord sélectionné 500 échantillons d'autoamorçage selon un plan de sondage avec remise à partir de l'échantillon initial. Ensuite, toutes les étapes de la pondération ont été appliquées à chacun des échantillons, générant ainsi 500 poids d'autoamorçage (Rust et Rao 1996). Ces poids doivent être utilisés dans l'estimation de la variance et dans les tests statistiques à l'aide de logiciels tels que SAS et SUDAAN. Le CV¹² a été retenu comme indicateur de précision relative pour les diffusions de résultat de l'ISQ ; les estimations dont le CV est supérieur à 15 % sont annotées dans les tableaux et les figures, comme il est précisé à la section 6, ainsi que dans le texte s'il y a lieu. Un test statistique d'indépendance du khi deux¹³ peut être utilisé pour faire une comparaison globale des proportions entre différents sous-groupes (p. ex. les catégories d'âge). En présence d'un écart significatif au seuil de 0,05, et lorsque la variable d'analyse ou la variable de croisement compte plus de deux catégories, des tests de comparaison des proportions peuvent être menés afin de repérer les écarts les plus importants. Ces tests reposent sur une statistique de Wald construite à partir de la différence de la transformation « logit » des proportions (Korn et Graubard 1999). Des résultats non significatifs peuvent être signalés s'ils offrent un intérêt particulier ou s'ils font exception dans une série de résultats significatifs. Ils peuvent être présentés sous forme de tendance. Le cas échéant, les intervalles de confiance ou les valeurs p associés à ces résultats peuvent être présentés afin d'en permettre une meilleure interprétation.

12. Le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même

13. On utilise une version modifiée du test du khi deux habituel qui tient compte du plan de sondage de l'enquête : il s'agit de l'ajustement de Satterthwaite du test du khi deux. Plus précisément, c'est la statistique F correspondant à cette correction du test du khi deux qui est utilisée dans les analyses.

5.2 Construction des échelles

Afin de répondre à l'objectif général de l'EQPP 2024, soit de mesurer l'ampleur du phénomène des préjugés à l'égard de personnes en situation de pauvreté au Québec, deux échelles multidimensionnelles ont été construites à partir de plusieurs items afin de cerner les croyances quant aux causes de la pauvreté ainsi que les attitudes à l'égard des personnes en situation de pauvreté.

5.2.1 Croyances liées aux causes perçues de la pauvreté

À la suite de l'enquête pilote, des analyses factorielles exploratoires (AFE) menées sur les données portant sur les croyances liées aux causes de la pauvreté ont permis d'identifier une structure cohérente autour de trois dimensions distinctes.

Tableau 5.1

Synthèse de la structure en trois facteurs (croyances liées aux causes perçues de la pauvreté)

| Facteur | Item | Énoncé |
|-------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les personnes sont pauvres, car... | | |
| F1 : facteurs structureaux | QC7F | ... la richesse est répartie de manière inégale dans la société. |
| | QC7G | ... il manque de justice sociale dans la société. |
| | QC7H | ... elles sont exploitées par les riches. |
| F2 : facteurs individuels | QC7E | ... elles ne sont pas motivées à se sortir de la pauvreté à cause des montants de l'assistance sociale. |
| | QC7K | ... elles sont incapables de gérer leur argent. |
| | QC7L | ... elles ne cherchent pas activement à améliorer leur situation. |
| F3 : facteurs propres au destin | QC7A | ... elles sont malchanceuses. |
| | QC7C | ... elles ont vécu des situations difficiles. |
| | QC7M ¹ | ... c'est leur destin. |
| | QC7N ¹ | ... pour des raisons indépendantes de leur volonté. |

1. Les items QC7M et QC7N ont été intégrés au questionnaire de l'enquête principale dans le but de renforcer la validité de l'échelle. Toutefois, les analyses factorielles ont révélé que l'item QC7M ne présentait pas une association claire avec le troisième facteur, étant également lié à un autre facteur. En raison de cette ambiguïté, l'item QC7M a été exclu de l'échelle finale.

Pour valider cette structure, une analyse factorielle confirmatoire (AFC) a ensuite été menée sur les données de l'enquête principale. Les indices d'ajustement indiquent une bonne adéquation du modèle aux données, avec un résidu quadratique moyen standardisé (SRMR)¹⁴ de 0,032 5, un indice de qualité de l'ajustement (GFI)¹⁵ de 0,994 6 et un indice d'ajustement normalisé (NFI)¹⁶ de 0,987 2. Les charges factorielles standardisées révèlent que F1 regroupe des facteurs structureaux (QC7F, QC7G, QC7H), F2 des facteurs individuels (QC7E, QC7K, QC7L), et F3 des facteurs liés au destin (QC7A, QC7C, QC7N). Les corrélations

14. SRMR (*Standardized Root Mean Square Residual*): Il mesure la moyenne des écarts entre les covariances observées et celles prédites par le modèle. Une valeur inférieure à 0,08 indique généralement un bon ajustement.

15. GFI (*Goodness of Fit Index*): Il évalue la proportion de la variance-covariance expliquée par le modèle. Plus il est proche de 1, plus l'ajustement est bon.

16. NFI (*Normed Fit Index*): Il compare le modèle testé à un modèle nul (sans relations entre les variables). Une valeur supérieure à 0,90 est généralement considérée comme satisfaisante.

entre facteurs montrent une association modérée entre F1 et F3 (0,55), tandis que F2 est faiblement et négativement corrélé aux deux autres facteurs. Les coefficients de détermination (R^2) varient de 0,42 (QC7A) à 0,99 (QC7L). Ces résultats donnent à penser que les perceptions des causes de la pauvreté s'organisent autour de trois dimensions distinctes, mais partiellement liées.

5.2.2 Préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

À la suite de l'enquête pilote, des AFE ont été réalisées sur les données relatives aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Ces analyses ont permis de dégager une structure cohérente articulée autour de trois dimensions qui sont présentées ci-dessous.

Tableau 5.2

Synthèse de la structure en trois facteurs (préjugés envers les personnes en situation de pauvreté)

| Facteur | Item | Énoncé |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| F1 : attitudes négatives renvoyant à des défauts individuels | QC8G | On ne peut pas se fier aux personnes pauvres pour qu'elles prennent elles-mêmes des décisions importantes pour leur vie. |
| | QC8I | Les personnes pauvres sont plus violentes. |
| | QC8O | Les personnes pauvres sont malhonnêtes. |
| | QC8P | La plupart des personnes pauvres sont sales. |
| | QC8T | Les personnes pauvres sont généralement moins intelligentes. |
| F2 : attitudes positives | QC8J | La plupart des personnes pauvres ont une approche simple mais honnête de la vie. |
| | QC8K | En général, les personnes pauvres sont plus amicales. |
| | QC8L | Les personnes pauvres sont généralement plus modestes. |
| | QC8M | Les personnes pauvres sont généralement plus fortes et résilientes. |
| F3 : attitudes négatives liées à l'effort et à la responsabilité des personnes en situation de pauvreté | QC8A | Les personnes pauvres devraient faire plus d'efforts pour s'en sortir. |
| | QC8D | Les personnes pauvres en santé devraient faire plus d'efforts pour trouver du travail. |

Cependant, des analyses supplémentaires ont révélé que les items associés aux défauts individuels (QC8I, QC8O, QC8P et QC8T) présentaient une forte asymétrie. En conséquence, le score global incluant ces items était lui aussi fortement asymétrique, ce qui remettait en question sa pertinence en tant qu'indicateur discriminant. Pour remédier à cette limitation, il a été décidé d'exclure ces items et de regrouper les items restants selon deux dimensions distinctes : les attitudes négatives et les attitudes positives.

Tableau 5.3

Synthèse de la structure bifactorielle (préjugés envers les personnes en situation de pauvreté)

| Facteur | Item | Énoncé |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| F1 : attitudes négatives liées à l'effort et à la responsabilité des personnes en situation de pauvreté | QC8A | Les personnes pauvres devraient faire plus d'efforts pour s'en sortir. |
| | QC8D | Les personnes pauvres en santé devraient faire plus d'efforts pour trouver du travail. |
| | QC8G | On ne peut pas se fier aux personnes pauvres pour qu'elles prennent elles-mêmes des décisions importantes pour leur vie. |
| | QC8U ¹ | Les personnes pauvres... ne veulent pas s'en sortir. |
| | QC8V ¹ | Les personnes pauvres... manquent de volonté pour améliorer leur situation. |
| F2 : attitudes positives | QC8J | La plupart des personnes pauvres ont une approche simple mais honnête de la vie. |
| | QC8K | En général, les personnes pauvres sont plus amicales. |
| | QC8L | Les personnes pauvres sont généralement plus modestes. |
| | QC8M | Les personnes pauvres sont généralement plus fortes et résilientes. |

1. Les items QC8U et QC8V ont été intégrés au questionnaire de l'enquête principale dans le but de renforcer la validité de l'échelle.

Les résultats de l'AFC menée sur les données de l'enquête principale confirment la structure bifactorielle des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Les items se répartissent clairement en deux dimensions : les attitudes négatives, liées à l'effort et à la responsabilité des personnes en situation de pauvreté (QC8A, QC8D, QC8G, QC8U et QC8V), et les attitudes positives, valorisant des traits perçus comme positifs (QC8J, QC8K, QC8L et QC8M). Le modèle présente un bon ajustement global (SRMR = 0,064 6 ; GFI = 0,978 5 ; NFI = 0,954 0), et la validité discriminante entre les deux facteurs est confirmée. Les coefficients de détermination (R^2) varient de 0,30 (QC8G) à 0,78 (QC8V).

6

Présentation des résultats et recommandations pour l'analyse

Dans le cadre de l'EQPP 2024, les estimations de proportions publiées par l'ISQ sont arrondies au dixième près dans les tableaux et figures et à l'unité près dans le texte, à l'exception des proportions inférieures à 5 % pour lesquelles une décimale a été conservée. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions présentées dans certains tableaux ou certaines figures peut différer légèrement de 100 %. De plus, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 %, qui sont donc suffisamment précises, sont présentées sans indication à cet effet. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) dans les tableaux et figures ainsi que dans le texte, indiquant que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont quant à elles marquées d'un double astérisque (**) pour signaler leur faible précision et noter qu'elles doivent être utilisées avec circonspection. Par ailleurs, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont basées sur un échantillon en utilisant des expressions montrant qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'une association significative selon le test du khi deux, des lettres en exposant ajoutées aux statistiques présentées indiquent les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles la variable d'analyse diffère significativement, au seuil de 5 %. Une même lettre révèle un écart significatif entre deux catégories.

Dans le but de faire ressortir les principaux résultats, seules les différences significatives au seuil de 5 % sont mentionnées dans le texte. Il arrive que deux proportions qui semblent différentes ne le soient pas d'un point de vue statistique. On dit dans ce cas qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative, ou que l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces proportions.

Conformément aux pratiques de l'ISQ en matière de statistiques sociales, les résultats de l'EQPP 2024 ont été ventilés selon le genre des personnes répondantes plutôt que selon le sexe. Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents officiels. Pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité des données, et compte tenu de la petite taille de la population concernée, la publication de statistiques pour les personnes non binaires n'est pas possible pour cette enquête. Une variable « genre » à deux catégories est donc utilisée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires. Ainsi, la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes et certaines personnes non binaires; la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes et certaines personnes non binaires.

Le questionnaire de l'enquête contient une question visant à recueillir de l'information sur l'identité autochtone. Plusieurs enquêtes réalisées à l'ISQ et à Statistique Canada ont montré qu'en l'absence d'efforts particuliers pour favoriser la participation de la population autochtone aux enquêtes, les taux de réponse obtenus pour cette dernière sont insuffisants pour inférer les résultats d'une enquête à l'ensemble de la

population autochtone. L'inférence des résultats peut entraîner la production d'indicateurs biaisés si les personnes répondantes à l'enquête présentent des caractéristiques différentes de celles des personnes non répondantes au sein d'une population et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'étude. Dans ce contexte, l'ISQ a choisi de ne pas publier de résultats à partir de la variable sur l'identité autochtone et de ne pas rendre la variable disponible dans le fichier accessible via ses Services d'accès aux données.

7

Portée et limites de l'enquête

Globalement, la participation des individus à l'enquête a été relativement bonne, comme le démontre le taux de réponse pondéré obtenu lors de la collecte des données (54 %). Cependant, pour certaines populations, la participation était moins bonne, notamment pour les personnes demeurant dans une zone défavorisée (49 %) et les prestataires de l'assistance sociale (33 %). Le taux de réponse particulièrement faible observé auprès de la population des prestataires de l'assistance sociale empêche de supposer que les caractéristiques des personnes répondantes sont similaires à celles des personnes non répondantes. En d'autres termes, il est probable que les répondants et répondantes ne représentent pas fidèlement l'ensemble des individus de cette population. Cette situation rend donc impossible toute inférence fiable des résultats obtenus à l'ensemble de cette population spécifique. Par conséquent, il ne sera pas possible de dresser un portrait précis et représentatif des prestataires de l'assistance sociale. Cette variable est tout de même utilisée dans les croisements. Cependant, il est important de faire preuve de prudence lors de l'analyse des résultats obtenus avec cette variable, surtout lorsque ceux-ci sont proches du seuil.

Il importe de noter que les croyances et les attitudes de la population générale ont été mesurées en évaluant le degré d'accord des personnes répondantes avec différents énoncés portant sur la pauvreté et les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Ce type d'outil de mesure présente certaines limites. D'une part, les attitudes envers une population ne sont pas nécessairement conscientes et donc ne seront pas toujours détectées par ces mesures. D'autre part, puisque les personnes répondantes répondent de façon délibérée et intentionnelle, elles peuvent être affectées par un biais de désirabilité sociale qui favorise des réponses plus socialement acceptables, peu importe leurs croyances ou attitudes réelles (Dambrun et autres 2003). L'inclusion d'items formulés de façon plus « subtile » et la mesure de préjugés positifs (le désaccord avec un préjugé positif désignant un accord avec l'inverse) permettent toutefois de pallier en partie ce biais de désirabilité sociale (Maass et autres 2000).

De plus, bien que l'enquête permette de déceler des liens entre deux variables ainsi que des différences entre des groupes de population, elle ne permet pas d'établir de lien de causalité entre les caractéristiques étudiées.

Finalement, il est important de tenir compte des mises en garde et des recommandations mentionnées dans les sections précédentes afin d'utiliser adéquatement les données de cette enquête. La section 5.1 explique, entre autres, comment tenir compte du plan de sondage complexe lors de la mesure de la précision des résultats produits.

Références bibliographiques

- AZEVEDO DA SILVA, M., N. GRAVEL, J. SYLVAIN-MORNEAU et autres. (2024). *Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021 : transfert des connaissances : guide d'utilisation*, [En ligne], Québec, Institut national de santé publique du Québec, 25 p. [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3476-indice-defavorisation-materielle-sociale-2021.pdf] (Consulté le 14 octobre 2022).
- DAMBRUN, M., S. GUIMOND, N. MICHINOV et S. DUARTE. (2003). "Does social dominance generate prejudice? Integrating individual and contextual determinants of intergroup cognitions", *Journal of Personality and Social Psychology*, [En ligne], vol. 84, n° 4, p. 697–721. [doi.org/10.1037/0022-3514.84.4.697] (Consulté le 2 juin 2024).
- ELTINGE, J. L., et I. S. YANSANEH (1997). « Méthodes diagnostiques pour la construction de cellules de correction pour la non-réponse, avec application à la non-réponse aux questions sur le revenu de la U.S. Consumer Expenditure Survey », *Techniques d'enquête*, [En ligne], produit n° 12-001-X19970013103 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 1, juin, p. 37-45. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/1997001/article/3103-fra.pdf?st=YRiuivNK] (Consulté le 3 août 2023).
- HAZIZA, D., et J.-F. BEAUMONT (2007). "On the Construction of Imputation Classes in Surveys", *International Statistical Review*, [En ligne], vol. 75, n° 1, avril, p. 25-43. doi : [10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x](https://doi.org/10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x) (Consulté le 31 juillet 2023).
- FONTAINE, Marie Mélanie (2022). « Revenu et faible revenu au Québec en 2019 : les plus récentes données et les tendances depuis 25 ans », Zoom société, [En ligne], n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 1-20. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/revenu-faible-revenu-quebec-2019-donnees-tendances-depuis-25-ans.pdf] (Consulté le 3 août 2022).
- KORN, E. L., et B. I. GRAUBARD (1999). *Analysis of Health Surveys*, New York, John Wiley & Sons, 382 p.
- MAASS, A., L. CASTELLI et L. Arcuri (2000). "Measuring Prejudice: Implicit versus Explicit Techniques", dans D. Capozza et R. Brown, *Social Identity Processes: Trends in Theory and Research*, [En ligne], Sage Publications Ltd., p. 96-116. doi : [10.4135/9781446218617.n7](https://doi.org/10.4135/9781446218617.n7) (Consulté le 2 juin 2024).
- RUST, K. F., et J. N. K. RAO. (1996). "Variance estimation for complex surveys using replication techniques", *Statistical Methods in Medical Research*, [En ligne], vol. 5, n° 3, septembre, p. 283-310. doi : [10.1177/096228029600500305](https://doi.org/10.1177/096228029600500305) ((Consulté le 3 août 2023).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »